



Direction Régionale de l'Alimentation de
l'Agriculture et de la Forêt PROVENCE-
ALPES-COTE AZUR

Service Régional de l'Alimentation

SAS SATAL
Mas du Luquier
Route du Vallon
13310 SAINT MARTIN DE CRAU

**AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL
INDEPENDANT A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Vu les articles L254-1 et suivants, et R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;

Vu le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Patrice DE LAURENS de LACENNE Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2021 portant délégation de signature aux agents de la DRAAF PACA.

L'organisme : SOCIETE AGRICOLE DE TRAVAUX D AMENAGEMENTS ET LOCATIONS
Mas du Luquier
Route du Vallon
13310 SAINT MARTIN DE CRAU

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **1300001**
pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels NON
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels NON
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service **OUI**
hors traitement de semence
- de conseil spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies (période de validité du certificat de certification de l'entreprise, assurance). Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

SATAL	13310	SAINT MARTIN DE CRAU
-------	-------	----------------------

Fait à MARSEILLE, le 03 juin 2022

L'Ingénieur Agriculture Environnement
Responsable du Pôle Mutualisation des Contrôles
et des Interventions Sanitaires


Denis FERRIEU